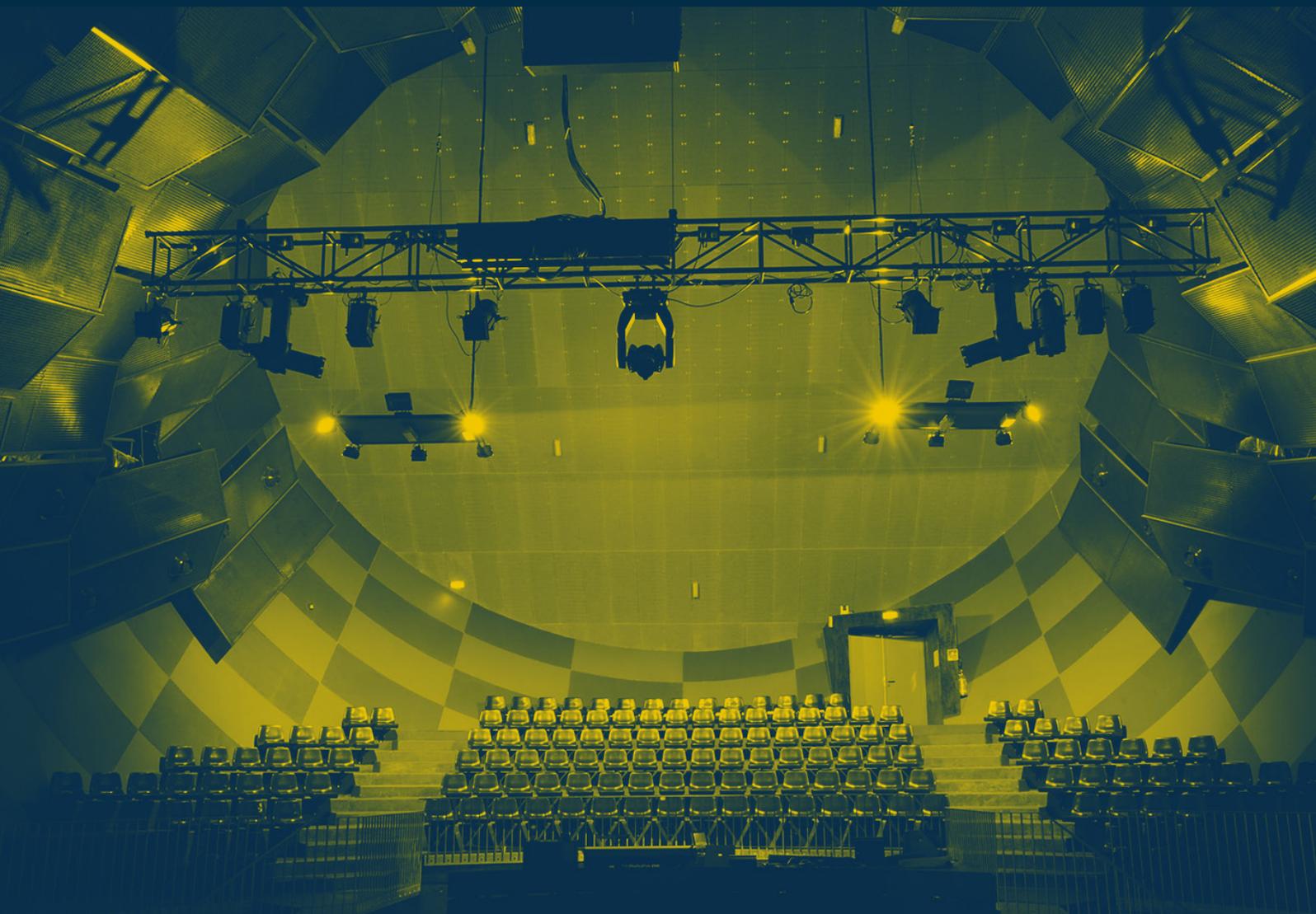


Enquête nationale de la Mobilisation et Coopération Art & Culture contre le COVID-19



Focus sur les lieux de musiques actuelles



Quels mesures et accompagnements pour faire face à la crise ?



Enquête réalisée via la plateforme GIMIC | Juin 2020 : www.gimic.org

Ce focus sur les lieux de musiques actuelles s'appuie sur les données récoltées dans le cadre de l'enquête nationale coordonnée par le groupe « Observation » de la Mobilisation et Coopération Arts & Culture contre le Covid-19 (MCAC).

Traitement statistique, synthèse : Hyacinthe Chataigné ([FEDELIMA](#)), Bruno Colin ([Opale/CRDLA Culture](#)), Grégoire Pateau ([UFISC](#)).

Pour toute question relative au traitement statistique des données spécifiques aux lieux de musiques actuelles : Hyacinthe Chataigné (FEDELIMA) : hyacinthe.chataigne@fedelima.org

Fédération des Lieux de Musiques Actuelles
11 rue des Olivettes - 44000 Nantes
contact@fedelima.org
www.fedelima.org
02 40 48 08 85



UFISC - Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles
c/oMaison des Réseaux artistiques et culturels
221 rue Belleville - 75019 Paris
contact@ufisc.org
Tél. 01 42 49 53 64
Fax 06 73 49 74 29



Avec le soutien de :



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel régional « Emploi et Inclusion » 2014-2020



Préambule

La présente note s'appuie sur une partie des données collectées dans le cadre de l'enquête¹ de rayonnement national lancée au printemps 2020 par l'UFISC, ses organisations membres (dont la FEDELIMA) et plusieurs organisations, réseaux et fédérations, associés et mobilisés pour faire face à l'impact de l'épidémie de COVID-19.

Cette enquête flash, adressée largement à l'ensemble du champ culturel, avait pour objectif d'évaluer l'impact socio-économique de la crise sanitaire, tout en cherchant à affiner les réponses collectives qu'il convenait d'apporter aux acteur-trice-s locaux-ales par le biais de mesures et d'accompagnements collectifs et individuels personnalisés et adaptés.

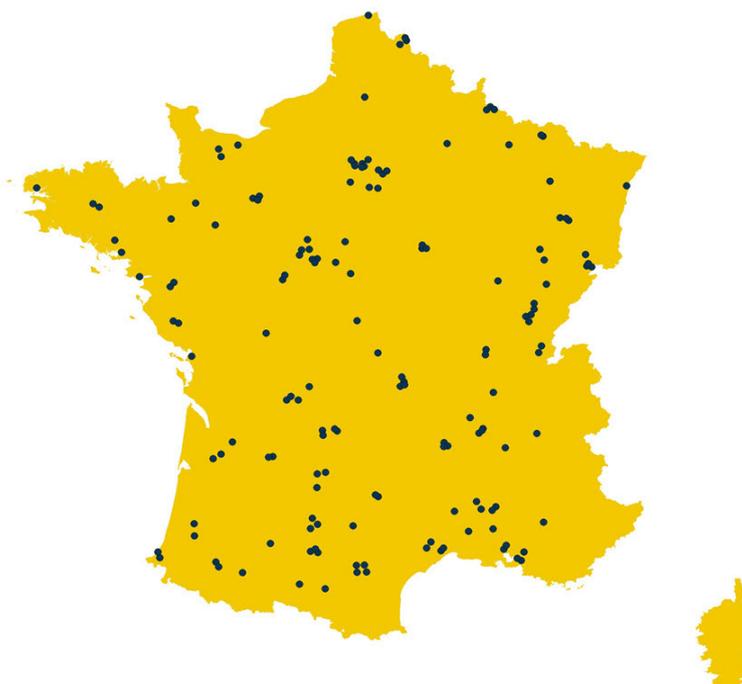
Cette enquête a été lancée le 17 avril et clôturée le 6 mai 2020 (durant la période du confinement, qui s'est étalée du 17 mars au 11 mai 2020). **1 115 structures, en grande majorité des projets associatifs du champ du spectacle vivant y ont répondu, dont 83 membres de la FEDELIMA.** La note de synthèse présentant les résultats généraux de cette enquête est téléchargeable à cette adresse : https://www.fedelima.org/IMG/pdf/enquete_nationale_covid19_lieux_de_musiques_actuelles_2020.pdf

¹ - Mobilisation et Coopération Art & Culture contre le COVID-19 : « [Enquête FLASH Nationale CULTURE vs COVID-19](#) », juin 2020.

Un échantillon national de 148 « lieux de musiques actuelles » dont 83 membres de la FEDELIMA

Afin de produire cette note, un échantillon de 148 structures de type Lieux et projets musique actuelles issues des 1 115 structures ayant participé à l'enquête UFISC a été constitué, **soit 83 structures membres de la FEDELIMA (56%) et 65 structures NON membres de la FEDELIMA (44%)**.

Cet échantillon intègre les structures ayant déclaré être membres de la FEDELIMA, ainsi que celles ayant déclaré inscrire leurs activités dans le domaine du spectacle vivant et dans le domaine socio-culturel, sur le champ des musiques actuelles et ayant précisé qu'elles étaient de type « salles de concert » ou « associations d'organisation de concerts sans lieux fixe ». De par leur spécificité « évènementiel » la catégorie des « Festivals » n'a pas été intégrée à ce panel de structure de diffusion en saison².



Le statut juridique des structures est essentiellement associatif (84%). On trouve ensuite des collectivités pour (13%), puis des entreprises privées (3%). Il est à préciser qu'un nombre plus important de structures de type « Collectivités territoriales » sont plus particulièrement présentes dans la population FEDELIMA que dans la population « Hors FEDELIMA ».

Échantillon des lieux de musiques actuelles par nature juridique :

	Nb	% obs.
Associations	124	84%
Collectivités	19	13%
Entreprises privées	5	3%
Autres formes juridiques	0	0%

Dans les **fonctions** principales, *la diffusion et/ou commercialisation d'œuvres* arrive en première réponse, citée pour 94% des lieux de musiques actuelles, suivi par l'éducation artistique et médiation culturelle (74%). Cela met en avant l'attention portée au travail d'éducation, de sensibilisation à l'art et la culture et de participation des personnes à la vie culturelle par les acteur-trice-s culturel-les locaux-ales.

Fonctions principales déclarées par les structures répondantes :

	Nb	% obs.
Non réponse	1	0,7%
Diffusion et/ou commercialisation d'œuvres	139	94%
Éducation artistique et médiation culturelle	109	74%
Accompagnement des artistes et des structures	94	64%
Production et/ou édition d'œuvres	48	32%
Création d'œuvres artistiques et originales	31	21%
Enseignement/Formation	24	16%
Préservation et conservation de biens matériels et immatériels	5	3%

2 - Vous pouvez cependant retrouver des analyses complémentaires portant spécifiquement sur l'impact de la crise sanitaire liée au COVID-19 sur les festivals, via ces travaux :

France Festivals : « [Festivals annulés - Estimer la perte économique et sociale](#) », mai 2020.

SMA : « [Mieux chiffrer l'impact de la crise pour permettre une relance durable de la filière musicale](#) », juin 2020.

68% des lieux de musiques actuelles sont inquiets pour leur avenir, 39% considèrent leur pérennité en danger à court ou moyen terme

La crise sanitaire a un impact direct sur l'activité lieux de musiques actuelles. Au moment où ils ont répondu à l'enquête, **75% des structures ont déclaré que la crise les avait conduites à une mise en sommeil momentanée du projet d'activité**, et pour 14%, qu'elle avait eu un effet de ralentissement significatif de la réalisation du projet d'activité.

Impact de la crise sur la réalisation du projet d'activité et des actions portés par les structures :

	Nb	% obs.
Il conduit à une mise en sommeil momentanée du projet d'activité	111	75%
Il conduit à un ralentissement significatif de la réalisation du projet d'activité	20	14%
Il conduit à une réorientation du projet d'activité	9	6%
Il est trop tôt pour le dire	8	5%
Il est faible ou inexistant	0	0%

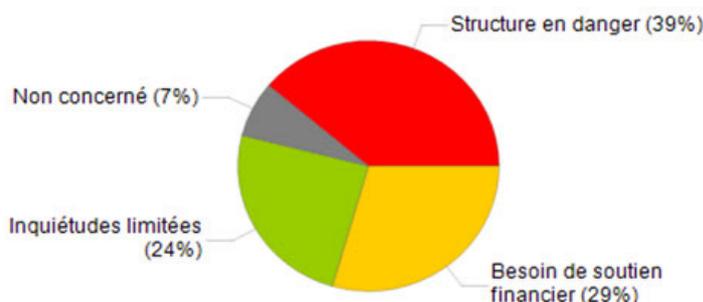
48% d'entre elles annoncent être en mesure de ne maintenir que 10% ou moins de leur activité entre le 1er mars et le 31 août (70% d'entre elles 20% ou moins, 92% d'entre elles 40% ou moins de leur activité).

Proportion de l'activité en mesure d'être maintenue par les structures entre le 1er mars et le 31 août :

	Nb	% obs.
Moins de 10 %	65	48%
De 10 % à 19 %	29	21%
De 20 % à 29 %	25	19%
De 30 % à 39 %	5	4%
40 % et plus	11	8%

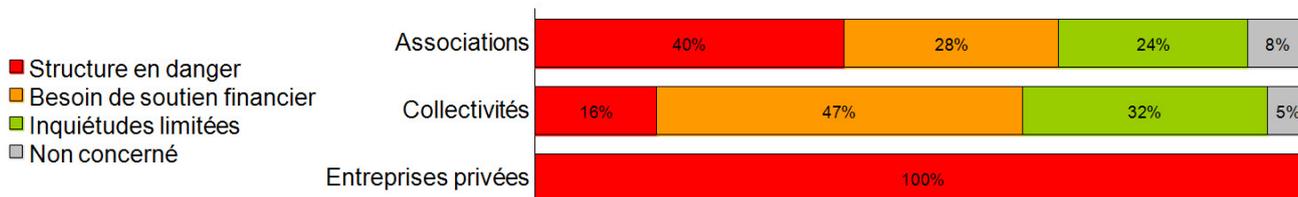
À la question relative au niveau d'inquiétude des structures en cas d'impossibilité ou de limitation du recours à l'activité partielle pour leurs salarié-e-s pendant la crise sanitaire du COVID-19, 68% des lieux de musiques actuelles se déclarent inquiet-ète-s pour leur avenir (structures en danger ou ayant besoin de soutien financier). Certain-e-s déclarent avoir besoin de soutiens financiers pour « tenir le choc » (29%), et d'autres pensent que la pérennité même de leur structure est menacée à court ou moyen terme (39%).

Répartition des structures par degré d'inquiétude :



La répartition des ressentis par degré d'inquiétude est différente selon les types de structures. On observe ci-dessous que les besoins de soutiens financiers sont majeurs chez les associations (28%) et les collectivités (47%). Les structures se sentant les plus en danger se trouvent, principalement, chez les entreprises privées (100%), mais également les associations (40%). Les inquiétudes sont, proportionnellement, plus limitées pour la catégorie des collectivités (32%).

Degré d'inquiétude des structures par nature juridique en pourcentage et effectifs :

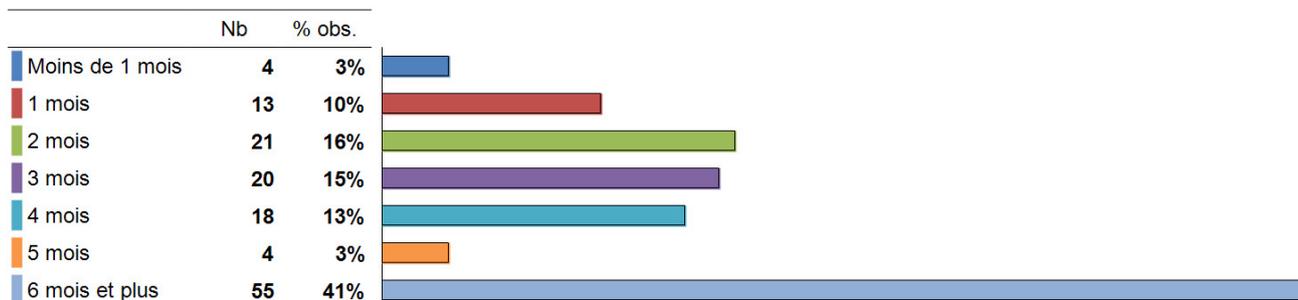


On remarque que le degré d'inquiétude est en partie liée au nombre de mois de trésorerie disponibles, puisque les structures à risque ont devant elles en moyenne 4,1 mois de trésorerie (3,6 mois pour les structures en danger), alors que les structures aux inquiétudes absentes (10 non concernés) ou limitées (34) en déclarent 5,9 mois.

Les inégalités sur ce plan existent néanmoins, puisque 43% des structures ont entre 1 et 3 mois de trésorerie disponible seulement, et surtout 13% des structures n'ont qu'un mois de trésorerie. On notera cependant que 41% des structures dispose de 6 mois ou plus de trésorerie.

Au regard de ces données, nous pouvons en déduire, si la situation reste en l'état, que 57% des structures se retrouveront sans trésorerie dès le mois de septembre 2020.

Nombre de mois d'exploitation couverts par la trésorerie à compter du 1er mai 2020 :



Une forte corrélation entre inquiétude et niveau de subvention de fonctionnement par rapport au budget global

Les lieux de musiques actuelles ont des modèles économiques différents les uns des autres. Si l'ensemble repose sur une économie mixte (subventions sur projets et de fonctionnement / ressources propres / valorisation et mécénat), le pourcentage de chaque partie du triptyque peut varier en fonction des projets portés et des contraintes diverses des structures. Certains projets, de type entreprise privée de l'économie sociale et solidaire, ont un pourcentage de ressources propres (billetterie, restauration, bar, activités culturelles et sociales, formation, répétition, etc.) très important au regard des subventions de fonctionnement qu'ils obtiennent par ailleurs (quand ils en obtiennent). Ces structures se retrouvent mécaniquement dans un danger plus immédiat que les projets disposant sur 2020 d'un fort pourcentage de subventions de fonctionnement. En effet, leur activité repose en grande partie sur des ressources propres liées à des pans de leur activité qui sont à l'arrêt depuis le 14 mars 2020.

Les données récoltées font nettement apparaître que le degré d'inquiétude des structures est très lié au niveau de subventions de fonctionnement qu'elles reçoivent.

Les structures dont les inquiétudes sont limitées sont celles qui détiennent le plus fort pourcentage de subventions par rapport à leur budget total (50% de part de subventions de fonctionnement). Il s'agit principalement des structures de type « Collectivités ».

En revanche, les structures de type « Entreprises privées » dont le pourcentage de subventions de fonctionnement est (logiquement) beaucoup plus faible que pour les autres catégories, sont celles exprimant le plus fort degré d'inquiétude.

Les associations quant à elles expriment leur inquiétude de manière beaucoup plus diversifiée. Celles disposant d'un pourcentage de subventions de fonctionnement inférieur à 30% se considèrent en danger ou déclarent avoir besoin d'un soutien financier alors que celles disposant d'un pourcentage de 50% de subventions de fonctionnement déclarent que leurs inquiétudes sont limitées.

Pourcentages moyens de subventions de fonctionnement au regard du budget par nature juridique :

Si votre structure a perçu des SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT en 2019, veuillez en préciser le pourcentage au regard du Total de vos produits 2019	
Associations	35 %
Collectivités	50 %
Entreprises privées	28 %

Pourcentages moyens de subventions de fonctionnement au regard du budget par degré d'inquiétudes :

Si votre structure a perçu des SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT en 2019, veuillez en préciser le pourcentage au regard du Total de vos produits 2019	
Structure en danger	30 %
Besoin de soutien financier	38 %
Inquiétudes limitées	50 %
Non concerné	5 %

Ce gage de stabilité est néanmoins à relativiser en ce sens où, au moment de leur participation à l'enquête, **70 % des lieux de musiques actuelles étaient en attente de versement de subventions** ou d'aides (au fonctionnement et/ou au projet), issues dans leur écrasante majorité de financements publics (répartis de manière homogène entre État, Régions, Départements, Communes et Intercommunalités) ou de sociétés civiles et autres organismes parapublics.

Toutefois, d'après les dernières informations apportées par les adhérents de la FEDELIMA depuis le mois de mai, un bon nombre déclare avoir reçu le solde de leurs subventions (hors gel budgétaire). Les inquiétudes des adhérents portent donc aujourd'hui davantage sur l'année 2021 et les subventions qui pourraient être revues à la baisse pour cette année-là et les suivantes.

L'impact sur l'emploi est très important

Les lieux de musiques actuelles déclarent avoir **annulé l'embauche**, entre le 1 mars et le 31 août de **3 324 contrats en CDDU pour des artistes (23 en moyenne par structure), et 4 048 pour des technicien-ne-s (27 en moyenne par structure)**, soit 7 372 contrats CDDU cumulés.

Les structures interrogées emploient 1 333 salarié-e-s permanent-e-s (CDI, CDII et CDD) pour 1 037 ETP (emplois en équivalents temps plein) au 1er mars 2020, soit 10 permanen-t-e-s en moyenne par structures.

Elles déclarent avoir **annulé l'embauche de 740 contrats CDI, CDII et CDD entre le 1er mars et le 31 août**. Il s'agit en majorité de contrats CDD en lien avec l'organisation d'activités (soit 657 contrats cumulés).

Recours au télétravail et au chômage partiel pour les CDI et CDD, dispositions multiples envisagées pour les CDDU

Le **recours au télétravail est largement utilisé** pour les salarié-e-s en CDI et CDD, notamment par les structures qui ne sont pas ou peu inquiètes pour l'avenir (tous types de structures confondus). Ce sont ainsi 88% des structures qui signalent y avoir recours pour leurs salarié-e-s en CDI.

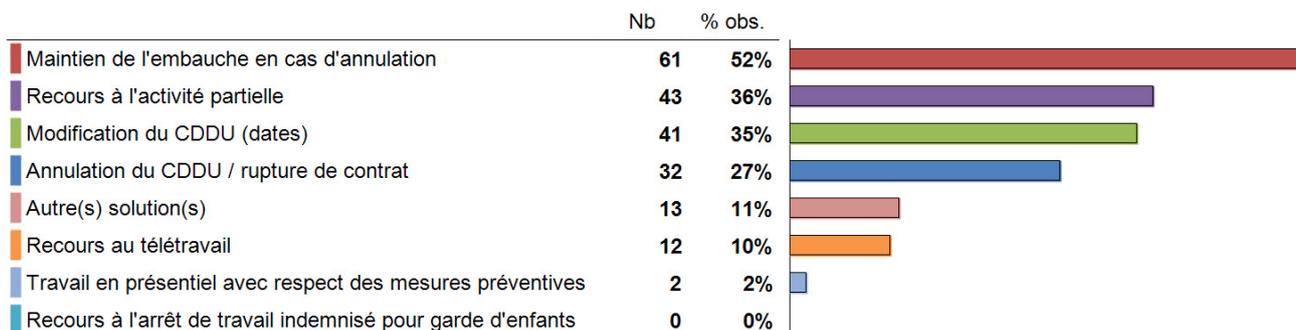
Solutions mises en œuvre pour les permanents suite au confinement :

	Nb	% obs.	
Recours au télétravail	113	88%	
Recours à l'activité partielle	99	77%	
Prise de congés payés et RTT	35	27%	
Recours à l'arrêt de travail indemnisé pour garde d'enfants	32	25%	
Travail en présentiel avec respect des mesures préventives	18	14%	
Autre(s) solution(s)	5	4%	
Recours au FNE-formation	1	0,8%	

Le recours à l'activité partielle a été activé par 77% des lieux. Il est cependant nécessaire de préciser que pour une grande part des structures cette solution a été mise en place pour une partie des salarié-e-s permanent-e-s dont la fonction métier ne permettait pas la mise en place du télétravail. Ainsi les salarié-e-s ayant des fonctions très liées à l'activité de la structure (production, actions culturelles, techniques, etc.) ont été pour la plus grande part mis au chômage partiel. Alors que les fonctions supports telles que la direction ou l'administration ont continué à travailler, souvent à plein temps, en télétravail.

En ce qui concerne les CDDU, pour 52% des structures, le maintien de l'embauche en cas d'annulation a été privilégié, puis le recours à l'activité partielle (36%) ou encore le report de date (modification du CDDU pour 35%). L'annulation des contrats n'étant citée qu'à hauteur de 27 % par les structures.

Solutions mises en œuvre pour les CDDU suite au confinement :

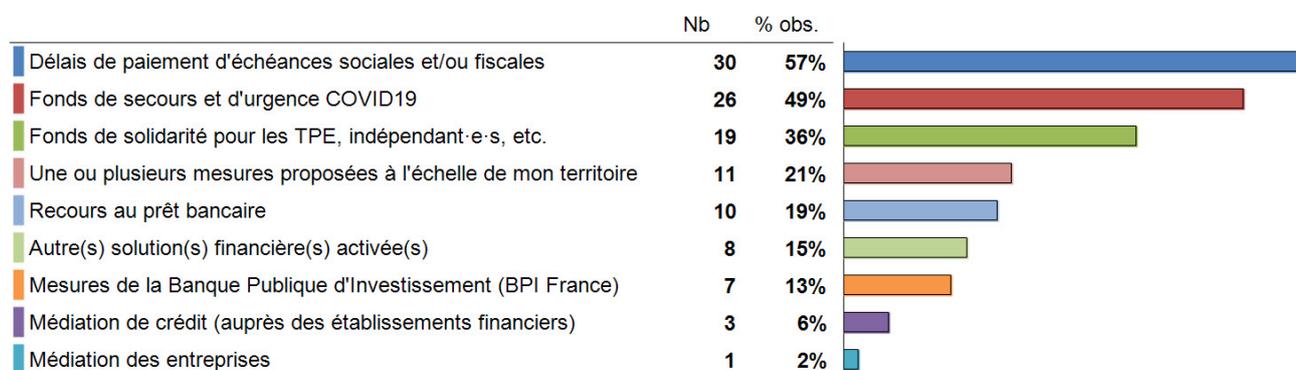


Les commentaires libres confirment cette attention apportée à la situation des intermittent-e-s par toutes les structures du spectacle vivant, qui participent à la sécurisation de ces emplois dans la mesure de leur possible.

Recours à des aides spécifiques

Une partie des structures (36%) avaient fait appel, au moment où elles ont répondu à l'enquête, à différentes aides spécifiques. Parmi les citations, on trouve principalement en premier lieu « le délai de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales » (57%), « le dispositif de secours et fonds d'urgence COVID-19 » (49%), le Fonds de Solidarité pour les TPE (36%). Il est à noter, dans une moindre proportion, que 21 % des structures ont également fait appel à une ou plusieurs mesures proposées à l'échelle de leur territoire et que 19 % ont eu recours au prêt bancaire. Les mesures de la BPI, la médiation de crédits et la médiation des entreprises sont quant à elles très peu citées.

Type de solutions financières déjà activées par les structures :



Outre ces solutions financières déjà activées, les structures n'ayant pas encore activé de solutions ont précisé celles qu'ils-elles envisageaient à court terme. Sur un total de 76 citations, **55% des lieux précisent n'envisager aucune solution financière**. Puis, les plus envisagées sont le dispositif de secours et fonds d'urgence COVID-19 (21%). Rappelons également que les structures ont, par ailleurs, fait appel à des dispositifs de droit commun tel que l'activité partielle.

Des besoins d'accompagnement variés

Dans une lecture transversale des textes libres relatifs à ces questions dans l'étude nationale, qui porte sur l'ensemble du champ culturel, on voit émerger des points de vue qui peuvent être présentés en quelques mots, sans prétendre à évaluation statistique :

- une demande récurrente de recevoir moins d'informations, mais des informations claires et non contradictoires, notamment sur les conditions d'application des aides mises en place ;
- une assistance sur la manière de mettre en place, dans les équipements et lors des interventions artistiques, les règles sanitaires afin d'assurer la sécurité des personnels et des publics, avec chiffrage des coûts induits par ces dispositions ;
- de nombreuses demandes de prolongation des droits des intermittent-e-s (ces demandes ayant été formulées avant l'annonce des mesures gouvernementales) ;
- une aide à la réorganisation du travail, que ce soit pour la rédaction des contrats, l'organisation technique de la répétition, de la diffusion ;
- un soutien à la gouvernance de l'association pour réduire les effets néfastes du confinement et de l'arrêt de travail sur le moral des membres de l'équipe, et les risques psychosociaux induits ;
- plusieurs structures invitent à la mise en place de débats d'ampleur sur l'avenir de leur métier, soit par filières, soit au niveau local, ce que l'un-e des répondant-e-s résume par l'idée d'états généraux de la culture pour penser l'après.

En ce qui concerne les lieux de musiques actuelles, 4 types d'attentes et besoins en matière de soutien et d'accompagnement ressortent.

Les deux premières catégories de besoins en accompagnement concernent « le soutien des partenaires publics par rapport à la situation » et « la question du protocole de reprise ». Plusieurs sous-catégories se dégagent :

- Une demande de soutien aux intermittent-e-s pour un maintien dans l'emploi ;
- Une demande d'aides pour l'après-crise.
- Avoir des protocoles sanitaires clairement définis ;
- Avoir des moyens pour mettre en place les mesures sanitaires.

Les deux autres besoins exprimés concernent « la visibilité pour la suite » avec deux sous-catégories :

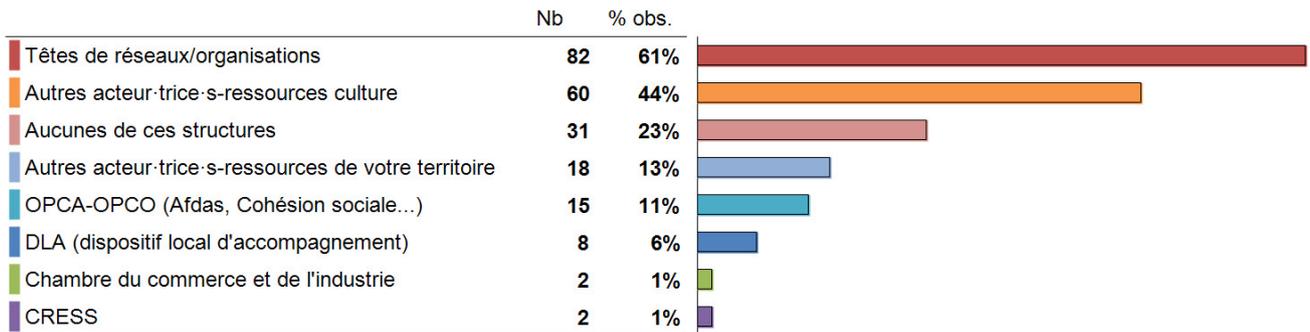
- Clarifier les mesures de soutien ainsi que la lecture des textes en vigueur ;
- Clarifier les mesures de reprise et avoir un calendrier clair sur la reprise.

Ainsi que le besoin de « Repenser ses activités et projets » sachant que certaines de ces demandes rejoignent les questions de « solidarité ».

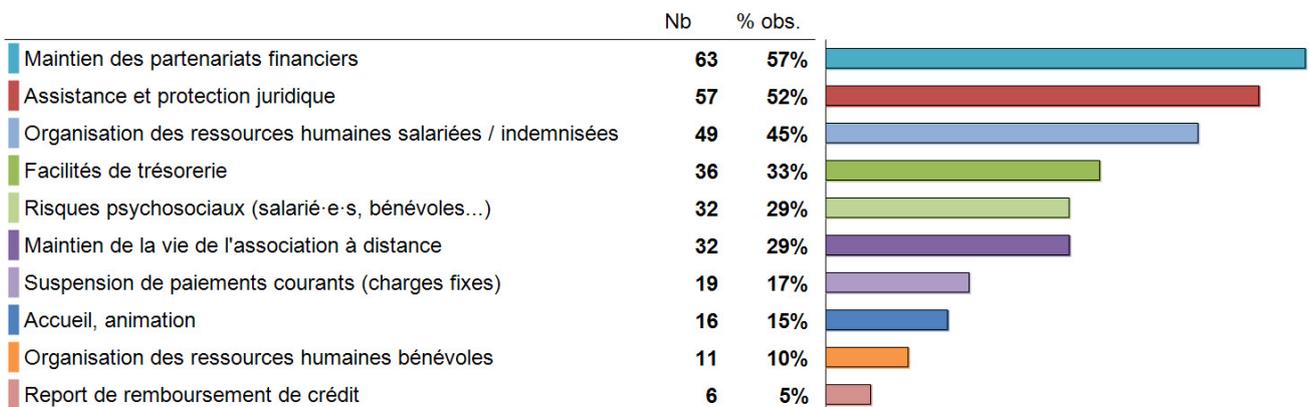
Suite aux différents échanges avec des adhérents de la FEDELIMA, semblent émerger au mois de juin 2020, des inquiétudes liées à l'incertitude de la situation pouvant donner lieu à des risques psycho-sociaux dans les équipes. Pour palier cela, il s'avère essentiel de préserver, voire de renforcer le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) porté au niveau du secteur culturel par le CRDLA Opale¹ dont la FEDELIMA est partenaire.

Pour être soutenus et accompagnés, les lieux de musiques actuelles s'adressent principalement à leurs têtes de réseaux (61%) et aux acteur-trice-s ressources de leur territoire (44%). Ces proportions ne reflètent sans doute pas une réalité au plan national, étant donné que la présente enquête a été fortement diffusée par ces mêmes réseaux auprès de leurs membres. Pour les autres citations, le recours aux connaissances et réseaux locaux arrive en seconde position, et le dispositif local d'accompagnement en 4^{ème} position parmi les ressources activées.

1 - Opale/CRDLA Culture : ["Impact de la crise sanitaire du Covid19- sur les associations culturelles employeuses"](#), mai 2020.

Nature des acteurs sollicités par les structures :

Concernant les besoins d'accompagnement, les structures ayant répondu à l'enquête ont coché 321 possibilités dont les répartitions sont les suivantes.

Nature des besoins d'accompagnement exprimés par les structures :



Conclusion

La présente enquête est basée sur une extraction de la catégorie « lieux de musiques actuelles » de l'enquête flash globale portant sur l'ensemble du champ du spectacle vivant, coordonnée dans le cadre de la "[Mobilisation et coopération art & culture contre le COVID-19](#)" initiée par l'UFISC, ses organisations membres et plusieurs organisations, réseaux et fédérations nationaux et régionaux.

On peut noter une particularité sur ce champ des lieux de musiques actuelles : dans l'ensemble, ils ne sont pas en danger immédiat d'arrêt de leurs projets, grâce notamment à des subventions de fonctionnement honorées par l'État et les collectivités territoriales pour l'année 2020. **Nous pondérerons toutefois ces résultats en posant une alerte sur les projets moins subventionnés, dont l'économie est principalement axée sur leurs ressources propres** : ceux-là, nombreux même si plus faibles en proportion des structures ayant répondu à l'enquête, sont en danger réel et sérieux à très court terme. L'été pourrait bien leur être fatal, si aucune mesure ne leur permettait de reprendre des activités à partir de septembre 2020.

L'impact sur l'emploi est néanmoins considérable, et notamment sur l'emploi artistique et technique lié aux spectacles : plus de **3 324 contrats en CDDU pour des artistes (23 en moyenne par structure), et 4 048 pour des technicien-ne-s (27 en moyenne par structure)**, soit 7 372 contrats CDDU cumulés.

Les lieux de musiques actuelles ont fait preuve de solidarité pendant la période du confinement, en tentant notamment de payer, quand cela leur était possible, les contrats prévus. Toutefois, malgré cette mobilisation importante des lieux et projets de musiques, les annulations sont nombreuses et délétères pour les artistes et technicien-ne-s de la musique. L'annulation des festivals d'été, sur une période où la plupart des lieux sont habituellement en sommeil, marque encore plus l'extrême difficulté dans laquelle la plupart de ces artistes et technicien-ne-s se trouvent. À cela nous devons rajouter l'impact terrible que cette crise a sur les différents partenaires et prestataires des lieux : catering, ménage, sécurité, billetterie... autant d'entreprises indispensables au spectacle vivant et aux lieux et projets de musiques, qui voient leur activité baisser drastiquement tant que les lieux et les festivals ne peuvent reprendre la diffusion.

Au vu des résultats de cette enquête, et des perspectives pour la fin de l'année 2020 et l'année 2021, on peut raisonnablement affirmer que le danger qui pèse sur les lieux sera d'autant plus morbide si les collectivités territoriales et l'État se désengagent.

C'est une alerte majeure que nous posons ici : en 2021, la majorité de ces lieux et projets de musique pourraient disparaître si leurs partenaires publics venaient à rompre leurs engagements précédents. Ces projets sont financés au titre de l'intérêt général : les lieux et projets de musiques font un travail essentiel en direction des personnes sur leurs territoires. Ils le démontrent à plusieurs endroits :

- Dans la systémie qu'entraîne tout projet de diffusion sur son territoire : les projets sont coopératifs, multi-partenariaux, entourés de partenaires et de prestataires, en coopération avec les acteurs du social, de l'éducation, du sport, de l'apprentissage, de la formation, du développement durable (...) et s'enrichissent de la participation de milliers de bénévoles.
- Dans leur contribution à l'émancipation des personnes, se caractérisant par le portage de projets d'intérêt général, qui, s'ils venaient à disparaître, entraîneraient dans leur sillage des phénomènes de concentration, d'iniquité territoriale, une perte de sens dans la vie de milliers de citoyen-ne-s, de personnes touchées par ces projets.

Il faut d'urgence en prendre conscience : toute forme de désengagement de l'État, des collectivités territoriales ou de leurs groupements, des sociétés civiles, même partiel, qu'il soit à court ou moyen termes, porterait un coup décisif au paysage ici décrit.

L'un des objets de cette enquête est aussi d'identifier les accompagnements dont auront besoin les structures de la diffusion à moyen et long terme. Au vu des observations posées, les problématiques que connaissent les acteur-ric-e-s, révélées par cette enquête, sont de natures extrêmement diverses et, relèvent le plus souvent de cas particuliers, distincts. Les besoins exprimés nécessitent des réponses et un accompagnement adapté, voire personnalisés.

Des mesures politiques et économiques doivent suivre, être affinées au regard des remontées de terrain telles que celles proposées dans le cadre de cette enquête, les efforts doivent se poursuivre. Ces mesures doivent s'élaborer dans un cadre de co-construction active, rassemblant les acteur-trice-s culturel-le-s, l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements. Les acteur-trice-s demandent plus de clarté, la transmission d'informations moins diffuses, concernant notamment les protocoles de reprises d'activités. Et il-elle-s espèrent et revendiquent un soutien sur le long terme, durable, renforcé, qui dépasse la simple mise en place de mesures de crise éphémères, dans la perspective d'un "après" réinventé, plus solidaire, plus humain, plus collectif. En ce sens, la mise en place de dispositifs financiers d'accompagnement à l'expérimentation semblerait pertinente. **Il devient urgent, voire vital, pour les lieux de musiques actuelles d'avoir une lisibilité quant à la reprise totale de leurs activités en septembre 2020.**

POUR ALLER PLUS LOIN :

- MOBILISATION ET COOPÉRATION ART & CULTURE CONTRE LE COVID-19, [Enquête FLASH Nationale CULTURE vs COVID-19](#), juin 2020.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE / DÉPARTEMENT DES ÉTUDES, DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES, [L'impact de la crise du Covid-19 sur les secteurs culturels](#), juillet 2020.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE / DÉPARTEMENT DES ÉTUDES, DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES, [L'impact de la crise du Covid-19 sur le spectacle vivant](#), juillet 2020.
- FEDELIMA, [Les chiffres clés - données 2018](#), novembre 2019.
- FEDELIMA, OPALE, [Les outils du centre de ressources culture pour le DLA](#), « [Fiche repères : les lieux de musiques actuelles](#) », janvier 2018.



LA FEDELIMA

Fédération des lieux de musiques actuelles



LA FEDELIMA

11 rue des olivettes - 44000 NANTES

02 40 48 08 85

contact@fedelima.org

www.fedelima.org | www.raffut.fedelima.org | www.ruralite.fedelima.org | www.wah-egalite.org